

CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES)



2^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COLLEGE DES CHEFS D'ETAT DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES)

COMMUNIQUE FINAL

Q

SP

AS

1. La deuxième Session ordinaire du Collège des Chefs d'Etat de la Confédération des Etats du Sahel (AES) s'est tenue le 23 décembre 2025 à Bamako, sous la présidence de Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES).
2. Etaient également présents :
 - Son Excellence Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat ;
 - Son Excellence Le Général d'Armée Abdourahamane TIANI, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat.
3. Le Collège des Chefs d'Etat a passé en revue la situation politique, économique et sécuritaire dans l'espace confédéral et a examiné l'état d'exécution des décisions et des orientations du Collège.
4. Le Collège des Chefs d'Etat a pris note, avec satisfaction, du Relevé des Conclusions de la 1^{ère} Session du Conseil des ministres, tenue les 20 et 21 décembre 2025 à Bamako et dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES). Les travaux de fond ont été ensuite placés sous la présidence du Général de Division Abdoulaye MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République du Mali. Le Collège des Chefs d'Etat a salué la qualité dudit Relevé et entériné les pertinentes recommandations qu'il contient.
5. Le Collège des Chefs d'Etat a également examiné le Rapport général sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'An 1 de la Confédération des Etats du Sahel (AES), ainsi que le Rapport synthétique sur le processus de négociations entre la Confédération des Etats du Sahel (AES) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
6. A l'issue de ses délibérations, le Collège des Chefs d'Etat a approuvé les recommandations contenues dans lesdits Rapports.

Sur le processus d'opérationnalisation de la Confédération

7. Le Collège des Chefs d'Etat a salué le leadership de Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES), dans la mise en œuvre diligente des conclusions de la 1^{ère} Session, tenue le 06 juillet 2024 à Niamey, en République du Niger, et de la Feuille de route de l'An I de la Confédération des Etats du Sahel (AES).
8. Le Collège s'est félicité des différentes actions menées afin de renforcer l'identité politique et institutionnelle, l'unité, la reconnaissance et la visibilité de la Confédération des Etats du Sahel (AES) sur la scène régionale et internationale, en la dotant notamment d'un logo, d'un drapeau, d'un hymne officiel, d'une devise, de documents d'identité et de voyage, ainsi que d'une Télévision, d'une Radio AES et d'une Banque confédérale pour l'Investissement et le Développement qui seront bientôt opérationnelles.
9. Au titre des infrastructures de télécommunication, le Collège a encouragé les Ministres à faciliter davantage les communications téléphoniques au sein de la Confédération AES et entre la Confédération et des Etats voisins.

8J

2

10. Le Collège des Chefs d'Etat a salué les actions mises en œuvre en vue de la pleine opérationnalisation des trois (03) Piliers de la Confédération. Le Collège a approuvé les instruments juridiques proposés par le Conseil des ministres en vue d'établir une architecture institutionnelle solide et efficace pour l'atteinte des objectifs de la Confédération. A cet effet, le Collège des Chefs d'Etat a adopté les Protocoles ci-après :
 - le Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la Défense et à la Sécurité ;
 - le Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination de l'action diplomatique ;
 - le Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement ;
 - le Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux Sessions confédérales des Parlements.

11. Le Collège des Chefs d'Etat a instruit le Conseil des Ministres de veiller à la mise en œuvre efficiente des dispositions desdits Protocoles.

Sur le contexte sécuritaire et géopolitique dans la sous-région

12. Le Collège des Chefs d'Etat a condamné fermement les tentatives ignobles et vaines de déstabilisation des pays de la Confédération par des terroristes, soutenus par des sponsors étatiques étrangers, y compris certains pays de la région.
13. Le Collège s'est réjoui de l'unité, de la solidarité et de la fraternité constantes entre les trois Etats, matérialisées par leurs soutiens spontanés et systématiques lors de crises rencontrées par un autre Etat membre de la Confédération AES. Ces relations spéciales se sont, entre autres, traduites par les appuis multiformes de part et d'autre, ainsi que les prises de position confédérale en soutien à un Etat membre confronté à des actes inamicaux, voire d'agression.
14. Le Collège a réitéré sa ferme détermination à éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes dans l'espace confédéral. Le Collège a également condamné le terrorisme économique et médiatique, les campagnes de désinformation et l'instrumentalisation de la justice internationale dirigés contre les Etats de la Confédération des Etats du Sahel (AES) en vue de l'accaparement de leurs ressources.
15. A cet égard, le Collège a instruit les Ministres de prendre les dispositions nécessaires en vue de contrer ces campagnes négatives, notamment à travers la diffusion régulière d'informations fiables et officielles.
16. Le Collège des Chefs d'Etat s'est réjoui de l'excellence de la coordination entre les Forces de Défense et de Sécurité des Etats membres de la Confédération, à travers les opérations conjointes menées par les Forces des trois pays et qui ont permis de réduire drastiquement les capacités de nuisance des terroristes dans les trois pays de la Confédération. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale de la Confédération AES visant à apporter des réponses durables à l'ensemble des défis sécuritaires dans l'espace confédéral.
17. Le Collège a salué la cérémonie solennelle de remise de l'étendard à la Force Unifiée de la Confédération AES (FU-AES), marquant officiellement l'entrée en activité de la FU-AES.

3

18. Compte tenu du contexte actuel, marqué par la nécessité de réaffirmer la souveraineté juridique des Etats membres de la Confédération AES, le Collège des Chefs d'Etat encourage les Ministres chargés de la Justice et des Droits de l'Homme à intensifier la coopération judiciaire au sein de la Confédération AES et entre la Confédération et d'autres Etats ou organisations pour une meilleure prise en charge des questions juridiques et judiciaires, conformément à la vision du Collège et aux réalités socio-culturelles et économiques de l'espace AES.
19. Fidèle à sa détermination de continuer à mettre le bien-être des populations au cœur de son action, le Collège des Chefs d'Etat a réitéré son engagement à coopérer avec tous les partenaires internationaux désireux de contribuer, sincèrement, à la paix, à la stabilisation et au développement de la sous-région ouest africaine. Le Collège a ainsi salué l'approche constructive et solidaire des pays qui apportent leur soutien franc et sincère aux Etats de la Confédération.
20. Le Collège a rendu un hommage appuyé à toutes les victimes civiles et militaires du terrorisme imposé au Sahel.

Sur l'action diplomatique

21. Le Collège des Chefs d'Etat a salué les actions ayant permis de faire de la Confédération des Etats du Sahel (AES) une entité géopolitique qui compte dans la sous-région et au-delà. Le Collège s'est félicité de la constance des consultations politiques de haut niveau et de la coordination diplomatique entre les Etats membres de la Confédération, qui ont abouti à l'établissement de partenariats respectueux de la souveraineté des Etats de la Confédération AES et qui prennent en compte les intérêts des populations du Sahel.
22. Le Collège a noté avec satisfaction la pratique des concertations préalables aux rencontres internationales, permettant à la Confédération de dégager des positions communes sur les questions internationales majeures, de parler d'une même voix et de privilégier les candidatures des pays de la Confédération au sein du système international.
23. Le Collège a encouragé les ministres chargés des Affaires étrangères de la Confédération des Etats du Sahel(AES) à poursuivre cette dynamique, particulièrement la coopération soutenue et la complémentarité entre les Missions diplomatiques et postes consulaires des trois Etats.
24. Le Collège salue le rôle important de la diaspora AES dans le cadre des actions de développement et exhorte les Etats membres de la Confédération à prendre les dispositions nécessaires pour l'impliquer davantage dans la dynamique de refondation en cours de l'espace confédéral, notamment dans le cadre de la stratégie de communication. A cet égard, le Collège encourage les composantes de la diaspora à travailler ensemble afin de mieux coordonner leurs actions pour le développement et le rayonnement de la Confédération.

Sur les questions de développement

25. Le Collège des Chefs d'Etat s'est réjoui des résultats probants enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des actions inscrites dans la Feuille de route de l'An I de la Confédération. A cet égard, le Collège s'est félicité notamment de l'opérationnalisation du Prélèvement Confédéral (PC-AES) et de la création de la Banque Confédérale pour l'Investissement et le Développement (BCID-AES), en vue d'un financement endogène, pérenne et prévisible des projets et programmes confédéraux de développement.

26. Le Collège des Chefs d'Etat se félicite de toutes les activités menées et qui visent à renforcer l'intégration économique et sociale dans l'espace AES, encourage la poursuite des actions tendant à la convergence des politiques économiques (code et textes douaniers, mines, industrie, transport, investissements...) et à la libre circulation des personnes et des biens.
27. Le Collège des Chefs d'Etat a instruit les ministres chargés du pilier Développement de la Confédération de poursuivre la convergence des politiques économiques et la mise en œuvre des projets structurants visant la création d'un espace économiquement intégré et souverain, fondé sur une prospérité partagée, la valorisation du capital humain et des richesses culturelles, ainsi que la transformation locale des matières premières.
28. Le Collège salue les mesures prises par les Etats membres pour réaffirmer leur souveraineté sur les ressources naturelles en vue de leur valorisation au profit des populations et les encourage à persévéérer. A cet égard, le Collège apporte son soutien ferme aux Etats de la Confédération faisant l'objet de harcèlements judiciaires, en raison de l'exercice de leur droit fondamental de souveraineté sur leurs ressources naturelles.
29. Le Collège des Chefs d'Etat se félicite de la résilience des populations et encourage une meilleure implication des jeunes et des femmes pour la consolidation d'une AES des peuples. Il les exhorte à une plus grande harmonisation des structures en charge de cette mobilisation indispensable.

Sur le processus de négociation avec la CEDEAO

30. Le Collège des Chefs d'Etat a pris note du rapport synthétique sur le processus de négociations Confédération AES-CEDEAO. Le Collège a approuvé les conclusions des Consultations, tenues le 22 mai 2025 à Bamako, en République du Mali, entre les Ministres des Affaires étrangères des Etats de la Confédération AES et le Président de la Commission de la CEDEAO. Le Collège a réitéré son engagement à préserver, en toutes circonstances, l'intérêt supérieur des populations de la sous-région, unies par des liens séculaires de fraternité et de solidarité, et à conduire les négociations à venir, de bonne foi et dans un esprit constructif.

Sur le fonctionnement de la Confédération

31. Le Collège des Chefs d'Etat a salué le niveau satisfaisant d'exécution et de suivi des décisions issues de la première Session, tenue le 06 juillet 2024 à Niamey. Le Collège a relevé le rôle important que jouent les Comités nationaux AES et a encouragé l'ensemble des acteurs à poursuivre les efforts en vue du bon fonctionnement de la Confédération.
32. Le Collège exhorte les Comités et Commission nationaux AES des Etats de la Confédération à renforcer leur coopération.
33. Le Collège a noté avec satisfaction l'ensemble des progrès réalisés dans le cadre de l'opérationnalisation et le bon fonctionnement de la Confédération des Etats du Sahel, en rappelant que la Confédération s'inscrit dans le cadre d'une démarche visionnaire, devant conduire à la réalisation d'une Fédération des trois Etats.
34. Le Collège des Chefs d'Etat a désigné Son Excellence Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat pour assurer la Présidence de la Confédération des Etats du Sahel (AES) pour un mandat d'un an.



35. Son Excellence Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat, dans son discours d'acceptation des charges de Président de la Confédération des Etats du Sahel, a salué le leadership éclairé de Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, qui a su porter les idéaux de la Confédération en dépit d'un contexte difficile marqué par des défis multiples et complexes. Tout en plaçant sa mission sous le sceau de la continuité des actions déjà menées, le Président entrant de la Confédération des Etats du Sahel (AES) a décliné les axes prioritaires de sa mission qui constitueront l'ossature de la Feuille de route de l'An II de la Confédération des Etats du Sahel (AES).
36. Dans son intervention de clôture, Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, a remercié ses Pairs pour leur accompagnement constant durant tout son mandat, au service de la Confédération des Etats du Sahel (AES) et a félicité Son Excellence Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso pour sa désignation.
37. Le Collège des Chefs d'Etat est convenu de tenir sa prochaine Session à une date qui sera fixée de commun accord par voie diplomatique.

Remerciements

38. Son Excellence Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat et Son Excellence Le Général d'Armée Abdourahamane TIANI, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat, ont exprimé leur profonde gratitude à Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, au Gouvernement et au peuple maliens pour l'accueil chaleureux et les prévenances dont ils ont été l'objet durant tout leur séjour au Mali, ainsi que pour les commodités offertes et pour la réussite de la 2^{ème} Session du Collège des Chefs d'Etat de la Confédération des Etats du Sahel (AES).

Fait à Bamako, le 23 décembre 2025.

Pour le Burkina Faso

S.E. Le Capitaine Ibrahim TRAORE

Président du Faso,
Chef de l'Etat

Pour la République du Mali

S. E. Le Général d'Armée Assimi GOITA

Président de la Transition,
Chef de l'Etat

Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES)

Pour la République du Niger

S. E. Le Général d'Armée Abdourahamane TIANI

Président de la République,
Chef de l'Etat